

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 17/002/2009 – ÉFAI

22 janvier 2009

**Action complémentaire sur l'AU 305/08 (ASA 17/103/2008, 3 novembre 2008) – Craintes de torture / Détenue au secret**

**CHINE**                    **Chen Zhenping (f), pratiquante du Fa Lung Gong**

---

Chen Zhenping a été condamnée en août 2008, à l'issue d'un procès secret, à huit années d'emprisonnement pour « utilisation d'une organisation hérétique en vue d'ébranler la loi ».

Ses proches craignent qu'elle ne soit transférée dans une prison éloignée de leur domicile. Les autorités chinoises emprisonnent souvent les pratiquants du Fa Lung Gong dans des régions situées loin de chez eux. Si Chen Zhenping se retrouvait dans une telle situation, elle risquerait encore plus d'être torturée, car ses proches éprouveraient des difficultés à lui rendre visite et ne pourraient pas savoir la manière dont elle est traitée.

Ils ne l'ont pas vue depuis son arrestation, effectuée sans mandat le 9 juillet 2008. Ils n'ont été informés qu'en octobre que son procès et sa condamnation avaient déjà eu lieu. Chen Zhenping n'a bénéficié d'aucune assistance juridique pendant son procès. Depuis qu'ils ont appris qu'elle avait été condamnée, ses parents ont engagé un avocat pour la défendre.

Ce dernier s'est rendu en novembre 2008 au tribunal populaire du district de Jingshui, dans la ville de Zhengzhou (province du Henan), afin de se renseigner sur son dossier. Un représentant des autorités judiciaires lui a répondu que les pratiquants du Fa Lung Gong n'avaient pas le droit d'engager des avocats.

Le 5 décembre, l'avocat a demandé à la fille de Chen Zhenping, âgée de dix-huit ans, de se rendre au tribunal et de demander une copie de son jugement. Elle a tenté à plusieurs reprises d'obtenir ce document, et à chaque fois, les autorités lui ont dit de revenir à une date ultérieure. Le 4 janvier, lorsqu'elle a refusé de quitter le tribunal sans ce document, une employée lui a donné des coups de poing et de pied, l'a jetée par terre et s'est mise à lui piétiner la poitrine jusqu'à ce que trois de ses collègues interviennent. La police locale a refusé d'enquêter à la suite de cette agression.

La fille de Chen Zhenping est retournée au tribunal le lendemain et l'employée qui l'avait frappée lui a remis une copie du jugement de sa mère. Cette fonctionnaire l'a informée que le délai pour interjeter appel était expiré. Les proches de Chen Zhenping craignent qu'elle n'ait été jugée et condamnée sans avoir été interrogée, car certaines données personnelles figurant sur la copie du jugement sont inexactes.

Son avocat a tenté à maintes reprises de lui rendre visite au centre de détention n° 1 de Zhengzhou, où il pense qu'elle est détenue. Le 16 janvier, l'administration pénitentiaire du district de Jingshui lui a fait savoir qu'elle avait été transférée dans une prison, mais a refusé de lui préciser laquelle. Un ami de la famille qui travaille pour l'administration pénitentiaire du district de Jingshui a indiqué aux proches de Chen Zhenping qu'elle était toujours détenue au centre de détention n° 1 de Zhengzhou. Une personne qui a été incarcérée avec elle et qui a récemment été libérée de ce lieu a également affirmé qu'elle s'y trouvait encore.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Fa Lung Gong est un mouvement spirituel que de nombreuses personnes ont rejoint en Chine dans les années 1990. À la suite d'un sit-in (manifestation assise) organisé sur la place Tiananmen en juillet 1999, les autorités ont interdit ce mouvement et lancé une longue campagne d'intimidation et de persécution dirigée par une organisation spéciale appelée « *Bureau 610* ». La répression du Fa Lung Gong s'est intensifiée à l'approche des Jeux olympiques. Selon des sources proches de ce mouvement, plus de 8 000 pratiquants ont été arrêtés dans tout le pays pendant cette période, et en 2008, une centaine sont morts en détention ou peu après avoir été libérés, des suites de torture, de privation de nourriture et d'absence de soins médicaux.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités de révéler le lieu où est détenue Chen Zhenping et de prendre sans délai les mesures nécessaires pour veiller à sa sécurité, et cherchez à obtenir la garantie qu'elle ne sera ni torturée, ni soumise à aucune autre forme de mauvais traitement ;
- exhortez les autorités à libérer cette femme immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment de l'autoriser sans délai à recevoir des visites de ses proches et d'un avocat qu'elle aura choisi, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- déclarez-vous préoccupé à l'idée qu'elle ait été emprisonnée uniquement en raison de ses convictions religieuses.

**APPELS À :**

Directeur du bureau de la sécurité nationale de la province du Henan :

Wang Xusheng  
Henan Province National Security Bureau  
12 JingEr Lu  
Zhengzhoushi  
Henansheng  
République populaire de Chine

**Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur,***

Président de la Cour populaire suprême :

Xiao Yang Yuanzhang  
Zuigao Renmin Fayuan  
27 Dongjiaomin Xiang, Beijingshi 100006  
République populaire de Chine

**Fax : +86 10 65292345**

**Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur,***

Maire de Zhengzhou :

Zhao Jiancai Shizhang  
Zhengzhoushi Renmin Zhengfu  
233 Zhongyuanxilu  
Zhengzhoushi 450007  
Henansheng

République populaire de Chine

**Formule d'appel : *Dear Mayor, / Monsieur le Maire,***

Directeur du centre de détention n° 1 de Zhengzhou :

Zhengzhou shi Diyikanshousuo  
Hanghailu yu Disandajie  
Zhengzhoushi, Henansheng  
République populaire de Chine

**Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur,***

**COPIES** aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 5 MARS 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.